

**Le nouveau monde de la communication savante : réactions
des bibliothécaires de l'Université de Moncton**

**The Changing World of Scholarly Communication: Reactions
from Librarians at Université de Moncton**

**El nuevo mundo de la comunicación científica : reacciones de
los bibliotecarios de la Universidad de Moncton**

Gilles Chiasson

Volume 26, Number 2, Fall 1998

Les bibliothèques à l'ère électronique dans le monde de l'éducation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080638ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080638ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association canadienne d'éducation de langue française

ISSN

0849-1089 (print)

1916-8659 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chiasson, G. (1998). Le nouveau monde de la communication savante : réactions des bibliothécaires de l'Université de Moncton. *Éducation et francophonie*, 26(2), 40–53. <https://doi.org/10.7202/1080638ar>

Article abstract

In October 1996, the joint AUCC-ABRC/CARL task force on university libraries and scholarly communication released its study entitled "The Changing World of Scholarly Communication: Challenges and Choices for Canada". The academic senate at Université de Moncton invited the university's librarians to examine that study and make recommendations for appropriate changes that could be made to the library system. Their report, submitted to the academic senate in early 1997, reflects the thinking, comments and suggestions made by all the librarians at the three University libraries regarding those recommendations that could have an impact on university libraries. There can be no doubt that the new information and communication technologies pose significant challenges to university librarians who will have to redefine their roles by taking into account new ways of managing library resources and providing services to users.

Le nouveau monde de la communication savante : réactions des bibliothécaires de l'Université de Moncton

Gilles CHIASSON

Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada

RÉSUMÉ

À la suite de la parution en octobre 1996 du rapport du groupe de travail de l'AUCC et de l'ABRC/CARL sur les bibliothèques universitaires et la communication savante, intitulé *Le nouveau monde de la communication savante: les défis et les choix du Canada*, le Sénat académique de l'Université de Moncton invitait les bibliothécaires de l'institution à examiner le contenu du rapport en vue de recommander des actions appropriées pouvant s'appliquer aux bibliothèques du réseau. Le rapport remis au Sénat académique au début de l'année 1997 reflète les réflexions, commentaires et suggestions de l'ensemble des bibliothécaires des trois constituantes de l'Université en ce qui concerne les recommandations ayant un impact sur les bibliothèques universitaires. Nul doute que les nouvelles technologies de l'information et des communications posent des défis intéressants aux bibliothèques universitaires qui devront se redéfinir en tenant compte des nouvelles façons de gérer les ressources documentaires et de livrer les services aux usagers.

ABSTRACT

**The Changing World of Scholarly Communication:
Reactions from Librarians at Université de Moncton**

Gilles CHIASSON
Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada

In October 1996, the joint AUCC-ABRC/CARL task force on university libraries and scholarly communication released its study entitled "The Changing World of Scholarly Communication: Challenges and Choices for Canada". The academic senate at Université de Moncton invited the university's librarians to examine that study and make recommendations for appropriate changes that could be made to the library system. Their report, submitted to the academic senate in early 1997, reflects the thinking, comments and suggestions made by all the librarians at the three University libraries regarding those recommendations that could have an impact on university libraries. There can be no doubt that the new information and communication technologies pose significant challenges to university librarians who will have to redefine their roles by taking into account new ways of managing library resources and providing services to users.

RESUMEN

**El nuevo mundo de la comunicación científica:
reacciones de los bibliotecarios de la Universidad de Moncton**

Gilles CHIASSON
Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada

Como consecuencia de la aparición, en octubre de 1996, del Informe del Grupo de trabajo de la AUCC y de la ABRC/CARL sobre las bibliotecas universitarias y la comunicación científica, intitulado «El nuevo mundo de la comunicación científica: los retos y las opciones del Canadá», el Senado académico de la Universidad de Moncton invitó a los bibliotecarios de la institución a examinar el contenido del informe con el objeto de proponer acciones apropiadas que pudieran ser aplicadas en las bibliotecas de la red. El informe entregado al Senado académico a principios de 1997 refleja las reflexiones, comentarios y sugerencias del conjunto de bibliotecarios de las tres instituciones que integran la Universidad en lo que se refiere a las recomendaciones que conciernen a las bibliotecas universitarias. Nadie duda que las nuevas tecnologías de la información y de la comunicación plantean retos interesantes a las bibliotecas universitarias que deberán ser redefinidas teniendo en cuenta las nuevas maneras de manejar los recursos documentales y de ofrecer servicios a los usuarios.

Introduction

Le développement accéléré des nouvelles technologies exerce des pressions considérables sur les universités canadiennes en général et leurs bibliothèques en particulier. Alors que les universités tentent depuis plusieurs années de gérer la décroissance face à des subventions gouvernementales en constante diminution, jumelée dans plusieurs cas à une baisse des inscriptions, les bibliothèques universitaires s'évertuent à trouver des moyens pour maintenir un niveau raisonnable de services, tout en s'assurant que les clientèles ont accès à une documentation de qualité répondant le mieux aux besoins pressants de l'enseignement et de la recherche.

Consciente des problèmes fondamentaux auxquels étaient confrontées les universités, ainsi que leurs chercheurs et les bibliothèques, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC/CARL), en collaboration avec l'Association des universités et des collèges du Canada (AUCC), mettait sur pied en 1994 un groupe de travail sur les bibliothèques universitaires et la communication savante, composé d'administrateurs supérieurs d'universités et de bibliothèques. Son mandat était « de se pencher sur la crise de la communication savante et ses effets sur l'enseignement supérieur au Canada » (*Vers un nouveau paradigme de communication savante*, 1995, p. 1). L'objectif de l'étude était de proposer des solutions pouvant aider les bibliothèques universitaires à continuer d'appuyer la recherche et l'érudition à l'université à la veille de notre entrée dans le nouveau millénaire.

En septembre 1995, le groupe de travail mixte de l'AUCC et de l'ABRC/CARL a publié un premier document de travail intitulé *Vers un nouveau paradigme de communication savante*, dans lequel sont mis en relief les principaux problèmes auxquels se heurtent le système traditionnel de communication savante et l'ensemble de la communauté universitaire canadienne. Le président du groupe de travail, monsieur Murray Fraser, dans la préface du rapport final de son groupe d'étude, identifie au moins sept principaux problèmes liés à cette crise :

- 1) la hausse du prix des publications;
- 2) l'augmentation rapide du nombre et de la diversité des périodiques et des monographies;
- 3) la variété et le nombre grandissants d'utilisateurs de l'information;
- 4) la répartition géographique des utilisateurs;
- 5) les compressions budgétaires grandissantes imposées aux universités et à leurs bibliothèques;
- 6) l'abandon des droits d'auteur par les chercheurs et leurs établissements;
- 7) la lenteur et le coût du processus de publication sur support imprimé (*Le nouveau monde de la communication savante*, 1996, p. 3).

Après avoir soumis le document de travail à l'ensemble de la collectivité universitaire et recueilli les réflexions de nombreux intervenants à l'échelle nationale, le groupe de travail publie en septembre 1996 son rapport final intitulé *Le nouveau monde de la communication savante: les défis et les choix du Canada*. Après un tour d'horizon des principaux problèmes liés aux processus de publication dans le monde

universitaire, le rapport examine certaines options pouvant mener à des actions concrètes tant sur le plan local que sur le plan national, pour ensuite conclure par un certain nombre de recommandations susceptibles d'aider les universités et leurs bibliothèques à mieux se positionner par rapport aux transformations qui agissent sur l'ensemble du système de communication savante.

Il convient de rappeler que les 28 recommandations du rapport sont regroupées sous quelques thèmes généraux qui se résument à ce qui suit :

- sensibilisation des intervenantes et des intervenants aux défis et opportunités auxquels fait face la communauté universitaire;
- mise en œuvre des meilleures pratiques dans les bibliothèques universitaires;
- création d'outils analytiques pour mieux connaître les forces et les faiblesses des collections de bibliothèques en vue d'améliorer la livraison des services;
- établissement d'une infrastructure de communications électroniques moderne dans les établissements d'enseignement universitaire;
- établissement d'une bibliothèque numérisée partagée pour le stockage et la préservation de la documentation à long terme;
- soutien à l'édition électronique;
- création d'un environnement équitable au chapitre du droit d'auteur;
- remaniement du système universitaire de récompense.

Le rapport final du groupe de travail de l'AUCC et de l'ABRC/CARL a vite attiré l'attention des administrateurs de l'Université de Moncton qui ont aussitôt, par l'entremise du Sénat académique, mandaté l'ensemble des bibliothécaires pour étudier les recommandations du rapport et à proposer un plan d'action applicable aux bibliothèques. Tous les bibliothécaires rattachés à l'Université de Moncton dans les trois campus qui composent celle-ci, soit Edmundston, Moncton et Shippagan, se sont donc concertés pour dégager quelques éléments utiles pour les bibliothèques. Les résultats de leurs réflexions sont contenus dans un rapport, dont le texte suit ci-dessous. Après en avoir discuté en assemblée régulière le 2 mai 1997, les membres du Sénat académique ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le contenu du rapport du groupe de travail de l'AUCC ainsi que les réactions du groupe de bibliothécaires de l'Université. Le Sénat académique s'est engagé par résolution à utiliser ces deux documents comme guides dans les décisions futures concernant les bibliothèques.

Le rapport du groupe de travail de l'AUCC et de l'ABRC/CARL sur le nouveau monde de la communication savante présente la bibliothèque universitaire comme un secteur qui évolue et se transforme rapidement depuis quelques années. En plus de mettre en lumière l'évolution de la nature des communications savantes, le document fait état, entre autres, des difficultés auxquelles font face les bibliothèques dans le milieu universitaire. Les nouvelles technologies de l'information et des communications posent des défis intéressants aux bibliothèques, les amenant à repenser leurs modes de fonctionnement pour répondre aux besoins toujours changeants de leur clientèle.

En tant que professionnels de l'information à l'Université de Moncton, les bibliothécaires¹ expriment tout d'abord leur appui à toutes les observations et recommandations contenues dans le rapport et expriment leur volonté de contribuer par leurs réflexions à la mise en œuvre des principaux éléments qui touchent plus particulièrement les bibliothèques universitaires.

Réactions des bibliothécaires de l'Université de Moncton face aux recommandations touchant les bibliothèques universitaires²

Problèmes actuels (Recommandation n° 1)

D'entrée de jeu, il est important de souligner, comme le fait le rapport, les problèmes auxquels doivent faire face les bibliothèques universitaires partout au pays, y compris celle de l'Université de Moncton. Ces problèmes sont facilement identifiables : prolifération du nombre de publications; montée fulgurante du prix des livres et des périodiques; compressions budgétaires de plus en plus sérieuses qui obligent les bibliothèques à réduire les abonnements de périodiques, à diminuer dangereusement les achats de livres et qui les empêchent de donner un plus large accès aux ressources électroniques; problème d'accessibilité à long terme à l'information stockée aujourd'hui sur support électronique; difficulté de prédire l'impact des nouvelles technologies sur le mode de travail des chercheuses et chercheurs et des usagers des bibliothèques; difficulté d'investir à la fois dans l'accès à la documentation électronique et dans l'acquisition des publications traditionnelles imprimées.

Présence des bibliothécaires au sein des comités clés de l'Université (Recommandation n° 2)

En raison du rôle crucial de la bibliothèque universitaire dans le développement de la recherche et de l'enseignement, les bibliothécaires considèrent extrêmement important de participer au processus décisionnel de l'Université en matière de planification et d'évaluation des programmes d'études, de gestion de l'information ainsi que du développement des services de bibliothèque pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Déjà les bibliothécaires de l'Université de Moncton siègent à différents comités stratégiques comme le Sénat académique, la Réunion des doyens/doyennes/directeurs/directrices (RDD), le Conseil de l'éducation permanente, le Comité sur les technologies de l'information et des communications.

-
1. Les bibliothécaires suivants ont collaboré par leurs réflexions et leurs commentaires à la préparation de ce document : M'Hamed Belkhodja et Rose-Marie Gauthier (Campus de Shippagan); Jeannine Michaud (Campus d'Edmundston); Carmel Allain et Simonne Clermont (Bibliothèque de l'École de droit du Campus de Moncton); Berthe Boudreau (Centre de ressources pédagogiques du Campus de Moncton); Hugues Bélanger, Ginette Comtois, Charlotte Dionne, Gaston Fournier, Lorraine Julien, Georgette Landry, Lucienne Lanteigne, Pauline Simard, bibliothécaire (Bibliothèque Champlain du Campus de Moncton).
 2. Le texte des recommandations sur lesquelles se sont attardés les bibliothécaires se trouve en annexe.

Il est tout aussi important que les bibliothécaires aient une représentation au Comité des programmes afin de sensibiliser les décideurs au besoin de prévoir des ressources de bibliothèques suffisantes lors de la création de nouveaux programmes. Il faut être là pour rappeler aux administrateurs que les coûts récurrents découlant de la mise sur pied de ces programmes doivent être prévus dans les budgets des bibliothèques dans les années subséquentes.

Les bibliothécaires des différentes bibliothèques de l'Université, réunis exceptionnellement pour cette discussion sur l'avenir de la communication savante, sont unanimes quant à la nécessité de mettre sur pied un comité des bibliothèques de l'Université de Moncton qui regrouperait toutes les bibliothèques du réseau de l'Université. Tous et toutes reconnaissent l'importance de se rencontrer régulièrement pour échanger sur des questions qui touchent l'ensemble de leurs services³.

Meilleures pratiques (Recommandations n° 6 et n° 7)

De façon générale, des efforts sérieux sont faits dans les bibliothèques de l'Université pour mettre en œuvre les « meilleures pratiques » en suivant de près ce qui se fait ailleurs et en optant pour les solutions les plus profitables, réalisables et abordables. Plusieurs initiatives ont déjà été entreprises pour faciliter la recherche et assurer une meilleure diffusion de l'information.

Il convient de mentionner, en tout premier lieu, le projet de regroupement en réseau des bibliothèques des trois constituantes de l'Université de Moncton par l'informatisation des fichiers manuels. Ce projet, en voie de réalisation grâce à une subvention du ministère du Patrimoine canadien, permet à quiconque d'interroger à distance le catalogue des bibliothèques de l'Université de Moncton et d'avoir accès aux dossiers bibliographiques qu'il renferme. Une diminution importante des fonds fédéraux au cours des deux dernières années empêchera toutefois la Bibliothèque Champlain de compléter la reconversion de toutes les notices bibliographiques comme prévu initialement.

Parmi les autres initiatives, signalons le partage de nombreuses bases de données en réseau, l'utilisation du service UNCOVER pour les prêts entre bibliothèques et l'installation prochaine du logiciel Ariel pour optimiser davantage le service du prêt entre bibliothèques⁴. La bibliothèque de l'École de droit profite d'ailleurs depuis quelques années de ce logiciel reconnu pour son efficacité dans l'échange d'information.

Les nouvelles technologies, malgré leur popularité grandissante, restent encore instables, complexes et dispendieuses et, de par leur nature changeante, nécessitent un suivi assidu. Il est malheureusement difficile d'explorer certaines pistes intéressantes ou d'implanter certains nouveaux services faute de temps, d'expertise et de ressources financières.

3. Un premier pas vers la réalisation de ce vœu a été franchi depuis l'automne 1997, alors que les responsables des bibliothèques rattachées à l'Université participent désormais aux délibérations du Conseil de bibliothèque; celui-ci réunit sur une base mensuelle les chefs de service de la Bibliothèque Champlain.

4. Au printemps 1997, la Bibliothèque Champlain s'est dotée d'un poste de travail Ariel. Ce système, composé d'un micro-ordinateur, d'un numériseur et d'une imprimante au laser et géré par un logiciel appelé Ariel, permet de recevoir et d'expédier des documents par Internet.

Les discussions du groupe de bibliothécaires ont permis d'identifier ci-dessous un certain nombre de pratiques qui pourraient être entreprises ou améliorées dans le milieu:

- **Meilleure promotion des services**

L'information électronique, lorsqu'elle existe, n'est pas toujours facilement repérable et bien souvent encore des informations essentielles n'existent qu'en format imprimé. La bibliothèque a pour mission, entre autres, d'orienter les usagers vers les meilleures sources d'information; elle est là également pour rendre de plus en plus souple l'accès à l'information. La bibliothèque recèle une expertise de plus en plus recherchée aujourd'hui et elle aurait intérêt d'en faire la promotion.

- **Meilleure intégration des services**

L'informatisation des services dans les bibliothèques de l'Université va bon train, mais il reste encore beaucoup à faire. Le catalogue en ligne, par exemple, permet déjà de retracer une bonne quantité de documents situés dans les trois campus. La mise en opération prochainement dans les campus du nord des modules de prêt et du bulletinage des périodiques permettra d'accroître le partage des ressources. Il restera à explorer les modalités de mise en réseau des services d'acquisition des différentes bibliothèques.

- **Amélioration du service de prêt entre bibliothèques**

À la rapidité où se meut aujourd'hui l'information, et dans un contexte de restrictions budgétaires qui invite au partage des ressources, il est difficile de concevoir des services de prêt entre bibliothèques qui prennent encore deux semaines ou plus pour échanger des livres entre les bibliothèques. Des ententes entre les universités pourraient peut-être améliorer les choses. D'autre part, l'informatisation des services de prêt dans les campus de Shippagan et d'Edmundston viendra sûrement faciliter l'échange d'information et de documentation entre les constituantes de l'Université.

- **Tarification des services**

Les bibliothèques considèrent sérieusement la possibilité d'imposer des frais à la clientèle externe dans le but de recouvrer certains frais. Il faudrait également examiner la possibilité de tarifier les prêts entre bibliothèques afin d'éviter certains abus.

- **Signalement des documents électroniques**

Les pages Web des bibliothèques de l'Université signalent déjà plusieurs documents électroniques intéressants. Le signalement à plus grande échelle des documents électroniques pourrait faciliter encore plus leur accès et en faire un complément intéressant à la documentation imprimée existante dans une nouvelle approche de développement des collections. Rien n'est toutefois décidé

quant à la meilleure façon de procéder, c'est-à-dire établir tout simplement des liens avec les adresses sur Internet ou encore intégrer complètement ces ressources Web à la banque de données Éloize⁵. Des discussions se poursuivent pour explorer davantage la question.

Indicateurs statistiques (Recommandations n° 8 et n° 9)

Il revient aux regroupements de bibliothèques de définir de nouveaux indicateurs statistiques. Les bibliothèques ont toujours compilé des statistiques pour répondre aux exigences nationales et pour pouvoir se comparer les unes aux autres. Toutes suggestions visant à modifier les indicateurs statistiques dans le but de dresser un portrait plus clair des collections et des activités des bibliothèques universitaires seraient très bien perçues par les bibliothécaires de l'Université de Moncton.

Installations informatiques et de télécommunications (Recommandations n° 10 et n° 11)

Le soutien aux nouvelles technologies est crucial pour l'ensemble de l'Université et pour les bibliothèques en particulier en raison de l'utilisation de plus en plus importante de l'informatique dans la livraison de leurs services. En plus d'installer des équipements performants et en nombre suffisant, l'Université devrait s'assurer de développer et de maintenir les infrastructures nécessaires sur les campus. Un centre accessible et efficace, consacré à la fois au dépannage d'appoint et au développement de nouvelles technologies, est indispensable. Les bibliothécaires doivent reconnaître à ce moment-ci que le Centre d'informatique du Centre universitaire de Moncton ne suffit pas à la demande. On pourrait suggérer, comme l'a souligné un membre du groupe, qu'un certain nombre d'employés doués pour l'informatique reçoivent une formation spéciale afin d'assurer de façon ponctuelle un service de dépannage rapide dans les différents secteurs de l'Université; ceci permettrait de dégager le personnel du Centre d'informatique des tâches routinières pour se consacrer à des activités plus profitables pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Programmes de formation (Recommandation n° 13)

Les bibliothèques offrent déjà des sessions de formation aux étudiantes et aux étudiants et aux professeures et aux professeurs où sont également présentées les ressources électroniques. Les bibliothécaires souhaiteraient pouvoir offrir une gamme plus vaste de sessions de formation documentaire, idéalement dans le cadre de cours de base en méthodologie de la recherche, mais, à l'heure actuelle, l'insuffisance de personnel ne permet pas de s'aventurer plus loin dans ce domaine. Il est néanmoins fortement suggéré de réviser les méthodes de livraison des services, afin d'orienter davantage les efforts du personnel vers des activités favorisant la formation des usagers dans l'utilisation et l'exploitation des nouvelles technologies de l'information.

5. Éloize: nom donné au catalogue informatisé de la Bibliothèque Champlain.

Pour mieux répondre aux besoins créés par l'utilisation des nouvelles technologies, le personnel des bibliothèques et plus particulièrement les bibliothécaires devraient pouvoir participer à des sessions de formation et s'accorder du temps pour développer les compétences et l'expertise dont ils ont besoin. La formation continue du personnel devient alors un volet important où les bibliothèques doivent investir plus largement. De plus, si elles veulent jouer un rôle plus actif dans le domaine des nouvelles technologies, les bibliothèques doivent développer sur place des compétences spécialisées dans ces nouveaux secteurs de pointe.

Aide matérielle des gouvernements (Recommandation n° 14)

Le projet subventionné par Patrimoine Canada qui devait permettre la mise en réseau complète des bibliothèques des trois constituantes n'a malheureusement pas permis d'atteindre tous les résultats escomptés en raison d'un certain désengagement de la part du gouvernement fédéral. Celui-ci ayant réduit considérablement les subventions accordées aux bibliothèques de l'Université dans les deux dernières années du projet, la mise en place des infrastructures technologiques et la reconversion des fichiers manuels en mode ordinaire ne seront sûrement pas complétées à la fin du projet en 1998-1999.

Il serait souhaitable que des démarches soient entreprises aussitôt que possible auprès du même ministère fédéral en vue de renouveler la demande de subvention pour les prochaines années.

Selon les bibliothécaires, et dans une perspective de transparence de la part de l'administration de l'Université, le bibliothécaire en chef devrait participer à la réunion de la Régie au moment où se fait le partage de la subvention globale accordée à l'Université par le ministère du Patrimoine canadien.

Numérisation (Recommandation n° 15)

Les catalogues sur fiches sont de ces « ouvrages uniques » que la Bibliothèque Champlain travaille à numériser depuis 1980. L'achèvement de la numérisation (ou reconversion) de ces catalogues en faciliterait l'accès aux usagers de l'extérieur et permettrait à l'interne de gérer plus efficacement les collections et d'envisager des alternatives au catalogage courant.

D'autres ouvrages à caractère unique qu'il serait intéressant de rendre disponibles électroniquement sont la collection de thèses de l'Université et certains documents acadiens. Il faudrait aussi voir à l'indexation électronique de certaines revues et de certains journaux acadiens (*L'Acadie nouvelle*, *Ven'd'est*, la *Revue de l'Université de Moncton*, etc.). Il convient de signaler que la base de données Repère vient tout juste de suspendre l'indexation de la *Revue de l'Université de Moncton*.

Certaines questions liées au droit d'auteur et aux méthodes de numérisation et d'archivage sont encore en litige et freinent pour le moment les projets de numérisation. C'est un débat qui touche de près tous les bibliothécaires et où leur présence est absolument nécessaire.

Bibliothèque virtuelle (Recommandation n° 16)

Le concept de bibliothèque virtuelle intéresse évidemment tous les bibliothécaires, puisqu'il implique que la bibliothèque universitaire ne sera plus désormais limitée aux quatre murs de l'édifice. La mission de la bibliothèque, en allant au-delà des murs, est de repérer et d'exploiter les innombrables ressources disponibles partout dans le monde par des moyens électroniques de plus en plus sophistiqués.

Les bibliothèques de l'Université de Moncton sont déjà entrées dans l'ère du virtuel. Plusieurs bases de données donnant accès à des index et à toutes sortes de revues sont disponibles en ligne aux usagers. De plus, en étant informatisé, le catalogue des bibliothèques permet aux chercheurs à distance d'accéder aux collections disponibles. L'accès à ces ressources, il faut le reconnaître, est rendu possible grâce aux infrastructures mises en place dans la bibliothèque universitaire. Celle-ci peut alors être considérée à juste titre comme étant indispensable pour permettre l'accès aux ressources disponibles un peu partout dans le monde et stockées dans une grande variété de formats électroniques.

Cette réalité virtuelle n'est cependant pas la solution miracle à tous les problèmes d'ordre financier ou autre qui touchent les bibliothèques. Beaucoup d'efforts sont déployés aujourd'hui pour remplacer des abonnements de périodiques en format imprimé par des abonnements électroniques. Il faut savoir que la documentation électronique contient encore très peu d'articles en texte intégral et ne présente souvent que les tables des matières des périodiques. Aussi, beaucoup d'étudiantes et d'étudiants, de professeures et de professeurs ainsi que de chercheuses et de chercheurs tiennent souvent à consulter la revue au complet. Il faut être conscient également que, à moins de contrer le quasi-monopole des éditeurs commerciaux, les abonnements électroniques risquent de coûter autant, sinon plus cher, que les abonnements imprimés. Enfin, il faut se demander ce qui arrivera plus tard si la revue électronique venait à disparaître. Comment pourra-t-on retrouver cette information si elle n'est pas contenue quelque part dans un format imprimé ou archivé convenablement sur support électronique?

Droit d'auteur (Recommandations n° 24 et n° 25)

Les bibliothécaires reconnaissent que le projet de loi C-32 modifiant la loi sur le droit d'auteur⁶ devrait être adopté dans les plus brefs délais avec toutes les exceptions en faveur des établissements d'enseignement et des bibliothèques. Nous croyons également que des directives plus précises quant à la définition de l'expression «utilisation équitable» devraient être établies prochainement.

6. Depuis la rédaction de cet article, le projet de loi C-32 est devenu loi avec la promulgation le 25 avril 1997 de la loi sur le droit d'auteur C-42.

Conclusion

Comme il est précisé au départ, l'intention des bibliothécaires de l'Université de Moncton dans cette analyse était de réagir au rapport du groupe de travail de l'AUCC et de l'ABRC/CARL en s'attardant aux recommandations ayant un impact sur les bibliothèques universitaires. Environ la moitié des recommandations du rapport tombent dans cette catégorie. Quant aux autres recommandations n'ayant pas d'incidence directe sur les bibliothèques, il fut proposé de laisser à d'autres instances universitaires le soin d'y réagir et de suggérer des pistes de travail pour leur mise en application.

Références bibliographiques

- Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)/CARL (septembre 1995). *Vers un nouveau paradigme de communication savante*. Document de travail préparé par le groupe de travail de l'AUCC et de l'ABRC/CARL sur les bibliothèques universitaires et la communication savante.
- Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) (1996). *Le nouveau monde de la communication savante: les défis et les choix du Canada*. Rapport final du groupe de travail de l'AUCC et de l'ABRC/CARL sur les bibliothèques universitaires et la communication savante. Ottawa: Association des universités et collèges du Canada et Association des bibliothèques de recherche du Canada.
- CHÂTEAUNEUE, L. (1996). Une course à l'équilibre: informatique ou imprimé? *University Affairs/Affaires universitaires*, 37(6), 8-9.
- CLIFT, R. (1997). Information technology and the future of the University. *CAUT Bulletin ACPU*, 3.
- MORTON, E. (1997). Scholarly publishing and academic libraries in Canada. *Feliciter*, 43(2), 20-23.

Annexe

Recommandations concernant les bibliothèques contenues dans le rapport final du groupe de travail de l'AUCC et de l'ABRC/CARL et auxquelles il est fait référence dans le texte.

Recommandation n° 1

Le groupe de travail recommande que, de concert avec leurs bibliothécaires en chef et leurs comités de la bibliothèque (conseil d'université ou autres), les recteurs des établissements membres de l'AUCC lancent dans leur établissement un processus d'examen complet des problèmes et des recommandations exposés dans ce rapport.

Recommandation n° 2

Afin de montrer au corps professoral et aux administrateurs le lien important qui existe entre l'expansion de la bibliothèque et d'autres questions de planification, le groupe de travail recommande qu'en consultation avec leurs bibliothécaires en chef et leurs comités de la bibliothèque (conseil d'université ou autres), les recteurs des établissements membres de l'AUCC repèrent les comités et structures clés de leur université qui se penchent sur les questions de communication savante, et qu'ils veillent à ce que la bibliothèque y soit représentée, si ce n'est déjà fait.

Recommandation n° 6

Les bibliothèques universitaires devraient continuer à définir et à mettre en œuvre les « meilleures pratiques » qui facilitent l'évolution du système de communication savante.

Recommandation n° 7

Le groupe de travail exhorte l'ABRC/CARL et l'ACPBU à trouver des moyens de mettre de l'avant les « meilleures pratiques » éprouvées de leurs bibliothèques membres afin que toutes les bibliothèques canadiennes de recherche puissent profiter des innovations dans des domaines comme la prestation de services, le catalogage, l'accès, la numérisation des collections et le « réseautage ». Le groupe de travail suggère que l'ABRC/CARL et l'ACPBU envisagent des moyens de reconnaître publiquement les « meilleures pratiques » mises en œuvre avec succès, peut-être par la remise d'un prix annuel.

Recommandation n° 8

Le groupe de travail recommande que les universités et leurs bibliothèques utilisent de nouveaux indicateurs statistiques dans l'examen régulier de leurs collections et de leurs opérations de livraison des documents, afin de voir si leurs pratiques concordent avec les forces et les priorités de l'établissement en matière d'enseignement et de recherche.

Recommandation n° 9

Le groupe de travail recommande qu'après la parution du rapport final du comité de l'ABRC/CARL sur les statistiques et la mesure du rendement, l'ABRC/CARL et l'ACPBU collaborent pour susciter dans les bibliothèques universitaires un débat sur les points soulevés dans ce rapport, en prenant comme objectif de s'entendre sur les statistiques et indicateurs normaux qui donnent une image fidèle du nouveau système de communication savante.

Recommandation n° 10

Le groupe de travail exhorte les universités à placer en haute priorité l'établissement de l'infrastructure électronique et informatique dont les savants ont besoin pour diffuser le savoir et y accéder.

Recommandation n° 11

Le groupe de travail recommande que les universités enquêtent sur l'état de leurs installations informatiques et de télécommunications, et qu'elles voient à ce que tous leurs savants y aient un accès équitable, quelle que soit leur discipline.

Recommandation n° 13

Le groupe de travail recommande que les universités canadiennes élaborent des programmes de formation qui permettront au corps professoral et à la population étudiante de se familiariser avec la communication savante électronique. En particulier, il encourage les bibliothèques universitaires à inclure, dans leurs programmes d'orientation, un volet d'instruction sur l'utilisation efficace de l'électronique et un autre sur les sources d'information en réseau.

Recommandation n° 14

Le groupe de travail recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux élaborent des programmes visant à offrir aux universités l'aide matérielle qui leur permettra de se doter de l'infrastructure technologique, de se connecter en réseau et d'exploiter au maximum l'Internet. Le projet de programme à coûts partagés, Infrastructure II, représente une voie possible d'obtention d'une partie de ce soutien.

Recommandation n° 15

Il serait souhaitable que les bibliothèques universitaires repèrent les ouvrages rares ou uniques de leurs collections qui devraient être numérisés en priorité, et qu'elles établissent leurs propres projets de numérisation afin de se familiariser avec le processus et ses incidences.

Recommandation n° 16

Le groupe de travail exhorte les bibliothèques universitaires à collaborer pour bâtir une bibliothèque virtuelle partagée, pour définir les outils et les normes nécessaires propres à faciliter l'accès aux ressources électroniques et en réseau, mais aussi pour assurer leur préservation et leur disponibilité à long terme.

Recommandation n° 24

Le groupe de travail recommande que les universités et leur corps professoral respectif collaborent pour établir un mécanisme de discussion du rôle du droit d'auteur dans le système de communication savante.

Recommandation n° 25

Le groupe de travail recommande vivement au gouvernement fédéral d'adopter le projet de loi C-32 dans le plus bref délai sans restreindre davantage les propositions d'exceptions pour les secteurs de l'enseignement et des bibliothèques mais en ajoutant une modification afin que l'exception proposée pour les prêts interbibliothèques (PIB) s'applique aux méthodes actuelles de PIB. Le gouvernement fédéral devrait ensuite passer sans tarder à la phase suivante de réforme de la législation qui doit traiter de l'utilisation équitable tant de la documentation écrite que de la documentation électronique.